

Aide à l'investissement productif

COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS

Présentation du dispositif

Cette aide vise les TPE et les PME des secteurs industriel et artisanal souhaitant réaliser des investissements afin d'accroître leur capacité de production ou de moderniser leur outil de production.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les TPE et PME des secteurs industriel et artisanal créées depuis au moins 6 mois, dont l'effectif se situe entre 0 et 20 salariés et dont le chiffre d'affaires et le bilan total n'excèdent pas 3 millions d'euros par an.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses amortissables de capacité, de productivité, de modernisation permettant d'accroître la capacité de production et/ou de développer la performance de l'entreprise. Ex : achat de machine, achat d'outillage spécifique...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide à l'investissement prend la forme d'une subvention d'un montant correspondant à 20% des investissements éligibles HT.

- Pour les entreprises du secteur industriel, le programme d'investissement porté doit être de minimum 10 000 euros HT et de maximum 50 000 euros HT.
- Pour les entreprises du secteur artisanal, le programme d'investissement porté doit être de minimum 1000 euros HT et de maximum 10 000 euros HT.

L'aide est plafonnée à 10 000 euros pour les entreprises du secteur industriel et à 2000 euros pour les entreprises du secteur artisanal.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Toute demande doit faire l'objet d'une lettre d'intention adressée à Madame la présidente du Grand Reims.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Artisanat

Organisme

COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS

- **Siège**
 - 3 Rue Eugène Desteuque
 - 51100 REIMS
 - Téléphone : 03 26 77 78 79
 - Web : www.grandreims.fr